



# Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :



## Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

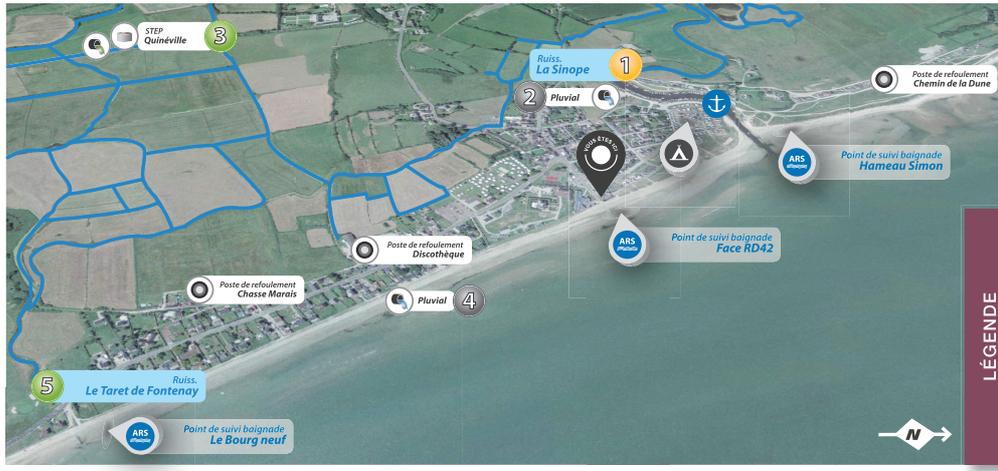
## Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

## Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

## Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHOSD-2007, Département de la Manche.

## Caractéristiques de la zone de baignade

- Plage non surveillée
- Accès handicapé (néant)
- Promenade équestre autorisée à marée basse
- WC
- Équipements sanitaires
- Divagation des chiens interdite

### LÉGENDE

- Point de prélèvement ARS
- Station d'épuration (STEP)
- Camping
- Poste de refulèment des eaux usées
- Poste avec trop-plein vers le milieu naturel
- Cours d'eau / Réseaux de canaux et fossés
- Rejet de STEP
- Rejet pluvial
- Port

### SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

1 Numéro d'identification

POTENTIEL IMPACT

- Très important
- Important
- Moyen
- Faible
- Non évalué

## Actions et mesures de gestion

### → Actions curatives

- Améliorer la performance du système d'assainissement (limiter les intrusions d'eaux claires parasites, sécurisation d'ouvrage, etc.)
- Poursuivre la mise en conformité des installations d'élevages agricoles à la réglementation en vigueur
- Approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du taret de Fontenay
- Évaluer l'impact bactériologique des piscicultures implantées sur le bassin versant de la Sinope
- Poursuivre la mise en conformité :
  - des branchements aux réseaux eaux usées et aux réseaux eaux pluviales
  - des installations d'Assainissement Non Collectif
- Limiter l'accès du bétail dans le lit des cours d'eau
- Approfondir la connaissance des réseaux d'eaux pluviales
- Caractériser la qualité microbiologique des rejets de la STEP "Village de l'Église"

## Recommandations

Éviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

## Le suivi de la qualité et son historique

## Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

**À la mairie**  
16 rue de l'Église  
50 310 QUINEVILLE  
Tél : 02.33.21.40.29

**Sur internet**

- manche.fr
- www.environnement-sante-manche.org
- www.ars.basse-normandie.sante.fr